

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DASCO 31** Collèges publics parisiens - Subventions (1 323 065 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien pour le projet « Mieux concevoir les lieux de détente au collège » (1 323 065 euros) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 25 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu la saisine du Conseil du 11e arrondissement, en date du 11 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées à 35 collèges publics parisiens, au titre du budget participatif des collèges, éditions 2017, 2018 et 2019, et au titre du budget participatif parisien de l'édition 2016 pour le projet « mieux concevoir les lieux de détente au collège » pour un montant total de 1 323 065 euros, détaillé dans l'annexe jointe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**